

44623818
2024-01-19
10:31:38

ARRÊTÉ N° 2023-14BZ

**ARRÊTÉ VISANT À MODIFIER L'ARRÊTÉ 25-2010 INTITULÉ
« ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE BERESFORD »**

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117(1) de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Belle-Baie, dûment réuni, adopte ce qui suit:

L'Arrêté n° 25-2010 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Beresford » est modifié :

1. L'article 70.1 : Usages permis, est modifié en ajoutant l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa (1) :

« (2) Nonobstant l'alinéa (1) (a), le terrain portant le NID 20265385 peut avoir un maximum de deux usages principaux parmi la liste des usages permis à l'alinéa (1) (a) à condition de respecter les exigences suivantes :

- i. Un maximum de deux logements à l'intérieur du bâtiment principal ;*
- ii. Un seul commerce de vente de détail à l'intérieur du bâtiment principal ;*
- iii. Les bâtiments secondaires seront utilisés pour la transformation secondaire et tertiaire des produits vendus à l'intérieur du commerce;*
- iv. Aucune transformation primaire n'est autorisée;*
- v. Les usages de transformation ne devront, en aucun temps, créer quelques nuisances (bruit, poussière, etc.) aux terrains voisins;*
- vi. L'entreposage des matières pour fin de transformation devra être fait à l'intérieur des bâtiments accessoires.*


Daniel Guillard, maire


Wanda St-Laurent, Greffière municipale



Première lecture : Le 21 novembre 2023 (en entier)
Deuxième lecture : Le 19 décembre 2023 (par titre)
Troisième lecture et promulgation : Le 19 décembre 2023 (par titre)